

Référence: GOV/CCP(SS)/2025.1

Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) présente ses compliments aux Missions permanentes à Genève, aux Organisations du système des Nations Unies, ainsi qu'aux Organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine du VIH/sida non représentées au Conseil de coordination du Programme de l'ONUSIDA (CCP), et a l'honneur de leur faire part de ce qui suit :

Suite à la décision 6.16 lors de la 56e réunion du Conseil de coordination du Programme (CCP) ([Décisions de la 56e réunion du CCP](#)), et conformément au document complémentaire intitulé « Modalités et procédures pour la session spéciale virtuelle du CCP en 2025 » ([UNAIDS/PCB\(EM\)/5.2](#)), l'ONUSIDA a le plaisir de confirmer que **la session spéciale du CCP se tiendra entièrement en format virtuel le mercredi 8 octobre 2025.**

L'ONUSIDA rappelle en outre que les « Modalités et procédures pour les 56e et 57e réunions du CCP » ont été approuvées entre les sessions en mars 2025 ([UNAIDS/PCB\(56\)/25.2](#)).

Une copie de [l'ordre du jour annoté](#), de [l'ordre du jour détaillé](#), et d'une [note sur les dispositions logistiques](#) relative à la session spéciale sont annexées à la présente. En raison de la crise touchant le financement multilatéral et des contraintes financières particulièrement sévères auxquelles l'ONUSIDA est confronté, et conformément au paragraphe 19 du [Modus operandi du CCP](#), **l'interprétation simultanée sera assurée uniquement en anglais et en français.**

L'ONUSIDA souhaite attirer l'attention des Missions et des Organismes sur le [Modus Operandi](#) du CCP de l'ONUSIDA, qui comprend une disposition selon laquelle le statut d'observateur peut être accordé par la Directrice exécutive de l'ONUSIDA, en consultation avec le Président du CCP et sur réception d'une demande écrite exprimant un intérêt manifeste, à tout Etat membre ou à tout Organisme coparrainant de l'ONUSIDA, ainsi qu'à toute organisation intergouvernementale ou non gouvernementale. Les demandes de statut d'observateur doivent être adressées à <http://pcbregistration.unaids.org> au plus tard le **vendredi 26 septembre 2025.**

Conformément aux « Modalités et procédures pour la session spéciale virtuelle du CCP en 2025 » ([UNAIDS/PCB\(EM\)/5.2, §12](#)), **l'inscription à la session spéciale sera limitée comme suit :**

- Six participants par délégation pour chacun des 22 États membres du CCP,
- Six participants pour chacun des six sièges destinés aux coparrainants et des cinq sièges pour la délégation des ONG,
- Quatre participants pour les États membres, les observateurs des ONG et les organisations intergouvernementales.

Les délégations sont priées de soumettre une note verbale (pour les États Membres) ou une note simple (pour les autres participants), accompagnée de leur enregistrement en ligne, au plus tard **le vendredi 26 septembre 2025**, via : <http://pcbregistration.unaids.org>.

Conformément aux « Modalités et procédures pour la session spéciale virtuelle du CCP en 2025 » ([UNAIDS/PCB\(EM\)/5.2, §15](#)), le/la Président(e) du CCP convoquera une **séance informelle préparatoire** avant la réunion virtuelle du Conseil (conformément au [calendrier provisoire](#)). Cette séance aura pour objectif de fournir un aperçu et de répondre aux questions relatives au Plan de travail et budget transitoires de l'UBRAF 2026. **Il est vivement recommandé que les délégués participant à la session spéciale du CCP assistent également à cette séance informelle.**

Nous vous prions de noter qu'en vertu du [Modus operandi](#) et des « Modalités et procédures de la session spéciale virtuelle du CCP en 2025 » ([UNAIDS/PCB\(EM\)/5.2](#)), **les consultations et les séances de rédaction virtuelles sont réservées aux membres du CCP** (les vingt-deux États membres élus, les coparrainants et la délégation des ONG). Les observateurs doivent s'adresser aux membres/participants du Conseil pour soumettre des propositions de points de décision ou suggérer l'ajout de nouveaux points à l'ordre du jour.

Conformément au [point de décision 3.2 du 40e CCP](#) (2017), et dans le but de faire progresser l'Objectif de développement durable (ODD) 5 (Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), les États membres sont encouragés à donner la priorité à l'équilibre entre les sexes au sein de leurs délégations.

Par ailleurs, nous souhaitons réitérer notre engagement à favoriser un environnement inclusif, respectueux et sûr pour tous les participants. À ce titre, nous attirons votre attention sur le [Code de conduite](#) applicable aux réunions et événements de l'ONUSIDA.

L'ONUSIDA saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes à Genève, aux organisations du système des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales l'assurance de sa très haute considération.

Genève, le 7 août 2025